

Enjeux sécurité

Par Xavier Raufer, *criminologue*

Mme Taubira doit partir ! Le choc frontal entre la réalité criminelle et l'incapacité de la garde des Sceaux à appréhender le phénomène devrait la conduire à démissionner.



Madame Taubira doit partir d'un ministère de la Justice où, depuis son arrivée, c'est *Apocalypse Now* au quotidien. Elle doit partir car, désormais, justice et administration pénitentiaire ne sont pour les voyous qu'objet d'hilarité ou vecteur de règlements de comptes. Elle doit partir car son idéologie provoque un tel tsunami criminel que police et gendarmerie s'y cassent les dents, malgré d'immenses efforts. Elle doit partir, enfin, car l'exaspération gagne le pays. Entre ceux qui déjà "organisent des rondes" et ceux que fascine la "tentation de l'autodéfense", une poche malsaine se développe qui pourrait être fatale à l'État de droit. Pour preuve ces faits, tous récents :

– avril 2013: évasion spectaculaire de Redouane Faïd : cinq portes de prison soufflées à l'explosif, otages capturés pistolet au poing. Des "dégâts énormes" pour une opération "très bien organisée", explosifs, armes et téléphones ayant aisément été stockés sur place. Or la justice n'a rien détecté – le garde des Sceaux et ses gourous étant trop occupés à nous dépeindre des fauves type Redouane Faïd & Co comme réinsérables, grâce à des traitements sur mesure ;

– Créteil, mars 2013 : après une "erreur" du juge d'instruction, des trafiquants de drogue multirécidivistes sont relâchés. Tempête. Un magistrat promet des « sanctions sévères » lors du procès. Gros mensonge : les accusés présents dans le box obtiennent tous le sursis, les "peines lourdes" étant infligées à des fugitifs, de longue date repartis au Maghreb ;

– Marseille, mars 2013 : un bandit tout juste libéré est criblé de balles par deux hommes en scooter – à la porte même de la prison des Baumettes. Une telle opération est forcément minutée. Qui savait ? Qui pouvait savoir ? Qui sont les complices dans la prison ?

– Évry, mars 2013 : selon un magistrat, Sofiane est un « prédateur ». Seulement voilà, il « redoute de retourner en prison ». Voyant arriver la police au tribunal, Sofiane « préfère partir avant » d'être arrêté. Quant à son complice, Mohamed, il a préféré ne pas venir du tout. Et voici la justice, version Taubira, suspendue aux préférences des prédateurs !

Cela bien sûr, les voyous l'apprennent de leurs semblables ou de leurs avocats. Résultat, tous les indicateurs criminels sont au rouge :

– les cambriolages (+ 60 % à Paris) et les violences aux personnes augmentent encore ; les gangsters s'entretuent en Corse et à Marseille ;

– sur les réseaux de transport, les vols à la tire et les violences contre les agents explosent. Les syndicats RATP-RER protestent : « *De nombreuses affaires transmises à la justice parisienne sont restées en jachère* ». Ainsi végète une justice désormais tétraplégique ;

– à Sevran (Seine-Saint-Denis), les criminels font la loi : un calvaire pour des habitants « *seuls face aux dealers* » qui brûlent leurs voitures, sabotent les ascenseurs et interdisent l'accès des tours à quiconque leur déplaît ;

– au Louvre (le plus grand musée du monde, 10 millions de visiteurs par an), des hordes de parfois trente jeunes nomades dépouillent les touristes ; souvent molestés, les agents du musée n'y travaillent plus que la peur au ventre. Pourquoi le pillage ? Parce que l'accès gratuit est accordé aux moins de 26 ans sans que rien ne soit fait sur le plan de la sécurité pour cette large, cela profite aux seuls amateurs d'art ;

– sur la ligne du RER D, les voyageurs sont physiquement agressés et dépouillés « *comme au temps du Far West* » ;

– enfin, et plus grave encore si possible, un rapport confidentiel d'un syndicat d'assureurs s'alarme de la forte augmentation des incendies criminels – dans leur langage : une « *sinistralité incendie liée à la malveillance* ». Pour ces mêmes assureurs, « *de plus en plus souvent, ces actes de malveillance, de vandalisme et de tentative de vols sont précédés, ou se prolongent, par des incendies qui affectent les locaux [des victimes]* ». Sur 150 sinistres causés par un incendie, au préjudice de 150 000 euros ou plus, « *environ 40 % sont imputables à des actes malveillants* ». Or, pour les criminologues, l'incendie criminel n'est pas une infraction banale, plutôt une forme sournoise d'insurrection.

C'est pour toutes ces raisons que Mme Taubira doit partir. ●